

Image not found or type unknown



Changement des années d'anciennete

Par **fanfan**, le **07/12/2010** à **21:29**

Bonjour,
je suis employé dans une entreprise depuis 1989
cette entreprise était tenue par 2 personnes une d'entre elles a quitté l'entreprise pour sa retraite
et celui-ci demande la moitié de l'entreprise donc vente de celle-ci
pour le moment je suis encore dans cette même entreprise
mais le nouveau patron a changé ma date d'entrée alors que je n'ai jamais quitté
cette entreprise a changé de nom, mais pas d'adresse
ont-ils le droit de changer ma date d'entrée ainsi que mon coefficient
maintenant ma fiche de paie est mise à jour avec l'entrée en 2010
que puis-je faire pour ne pas perdre mon ancienneté
merci

Par **DSO**, le **08/12/2010** à **07:26**

Bonjour Fanfan,

Vous conservez votre ancienneté en date de 1989. Il est préférable de demander à votre employeur de rectifier la date mentionnée sur vos bulletins de paie.

Cdt,
DSO